

29^{ème} TRIAL DES VESTIGES



VULLIENS PRES DE MOUDON
28-29 AOUT 2021

Programme du week-end :

Vendredi 27 août

18 h à 19 h

Ouverture du bureau pour inscriptions

Dès 19 h.30

Restauration, tonnelle extérieure et fond sonore

Samedi 28 août

9 h.00 à 11h.00

Ouverture du bureau pour inscriptions

11h30

Départ du 1^{er} tour et 2^{ème} tour

14h30

Dernier départ du 2^{ème} tour

Dès 15 h.00

Fermeture progressive des zones

Dès 19h30

Restauration, tonnelle extérieure et musique

Dimanche 29 août

Dès 9 h.

Ouverture du bureau

10 h.

Départ du 3^{ème} et 4^{ème} tour

14 h.30

Dernier départ du 4^{ème} tour

Dès 14 h. 30

Fermeture progressive des zones

17 h. env.

Palmarès et remise des prix, sur place

Inscription

jusqu'au 22.08.2021 www.trial-moudon.ch, onglet VESTIGES

Prix

CHF 75.- les 2 jours ou CHF 48.- pour 1 jour, € selon cours du jour.
Paiement sur place.

Pour la bonne organisation de notre manifestation, nous sommes contraints **de limiter le nombre de coureurs**, cette clause ne concerne que les motos actuelles. Dès le 23 août, veuillez téléphoner au +41 79 719 42 35 Suzanne Allaman

Mesures sanitaires COVID-19

Tous les participants et leurs accompagnants sont tenus de se conformer aux exigences sanitaires en vigueur. Indications, marquages ou restrictions doivent être respectés.

Toute personne (pilote, accompagnant, spectateur, etc.) malade ou qui présente des symptômes doit impérativement renoncer à participer à la manifestation et rester à la maison.

Conformément aux exigences en vigueur, le comité d'organisation a établi un concept de sécurité Covid-19. Son responsable du Plan de Protection prendra toute décision nécessaire au respect des obligations.

Hôtel, gîtes ruraux ou chambres d'hôtes www.moudon-tourisme.ch

Camping autorisé sur place, dans le respect des règles de sécurité en vigueur

Règlement, inscription, informations diverses, vous trouverez tout sur www.trial-moudon.ch

RÈGLEMENT PARTICULIER du 29ème Trial des Vestiges

Le samedi 28 et dimanche 29 août 2021, le **TRIAL CLUB PASSEPARTOUT MOUDON** organise son traditionnel trial international ouvert aux motos anciennes et actuelles.

Les catégories motos vestiges et motos anciennes sont ouvertes aux pilotes âgés de 18 ans et plus.
Les catégories motos actuelles sont ouvertes uniquement aux pilotes âgés de 30 ans et plus.

Le classement final sera établi en tenant compte des handicaps particuliers :

- 1 point de pénalisation par année en dessous de 40 ans
- 1 point de bonification par année de 41 ans à 100 ans
- 2 points de bonification par année dès 101 ans

Caractéristiques techniques

Motos Vestiges : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 18 ans

→ Moto de 1965 et avant

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

Motos Anciennes : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 18 ans

→ Moto après 1965, refroidissement à air (mono amortisseur et freins à disques autorisés)

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

Motos actuelles : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 30 ans

→ Moto à refroidissement liquide

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

Zones Les concurrents pourront choisir à l'inscription entre :

EXPERTS : motos modernes, flèches **rouges**

EXPERTS : motos vestiges et anciennes, flèches **vertes**

RANDONNEURS : passage libre

Il y aura un seul classement pour les 2 jours, pour chaque catégorie, dans chacun des 2 tracés.

Abandon - le pilote qui abandonne doit impérativement **s'annoncer au bureau et rendre sa carte.**

- aucun remboursement de la finance d'inscription n'est accordé une fois le départ pris.

Juniors les jeunes entre **14 ans révolus** et 18 ans peuvent participer accompagné d'un pilote régulièrement inscrit (Parrain) et aux conditions suivantes : être inscrit et rouler avec et sous l'entière responsabilité d'un Parrain représentant légal. Un seul Junior par Parrain, celui-ci peut être compétiteur. Le même numéro est attribué au Junior (fond jaune) et son Parrain (fond selon catégorie). Inscriptions sur place. Finance d'inscription CHF 45.- pour les 2 jours, ou CHF 25.- pour un jour.

La licence n'est pas nécessaire mais le permis de conduire obligatoire, sauf pour les «Juniors».

Dans chaque catégorie, l'ordre de départ est laissé au choix des concurrents qui devront réserver leur heure de départ au bureau, lors de l'inscription. L'heure de départ devra être respectée. Les cartes de pointage seront timbrées à la sortie du parc coureur. Chaque tour (env. 15 Km) comprendra entre 10 et 13 zones non stop.

→ Il est strictement interdit de sortir du parcours fléché et de rouler à contre-sens, **tout contrevenant sera disqualifié.**

Ordre de police : Tous les participants doivent traverser les routes à pieds et se conformer aux indications du service de sécurité sous peine d'exclusion.

ATTENTION

- ne seront acceptés sur le parcours (interzones et zones) que les coureurs régulièrement inscrits et les membres de l'organisation. Aucun suiveur non-inscrit n'est autorisé.
- **il est strictement interdit de rouler avant et après la manifestation**
- il n'y a pas de zone d'échauffement
- les petites motos, quads enfants et adultes ne sont pas autorisés sur le site.

→ Pour la continuité de notre trial, merci de respecter ce règlement, le fléchage, la nature et les cultures ←

Douches : pas de douche à disposition mais un point d'eau pour le remplissage de jerrycane

Déchets : nous vous prions d'emporter vos poubelles en quittant le parc coureur

Equipement : casque homologué obligatoire et équipement selon règlement trial FMS

Protêts : Afin de respecter l'horaire pour la proclamation des résultats, les protêts sont à déposer à qui de droit au moins dix jours avant le début de la manifestation. Ceci permettra aux organisateurs de les étudier, de bien rigoler et de les refuser.

COMITE D'ORGANISATION :

Président et dir.course	Dani ALLAMAN	Bureau	Suzanne ALLAMAN
Vice-président	Jean-Pierre MEYER	Commissaires	Jean-Pierre RUBEAUD
Trésorier	Florian DESMEULES	Buvette	Lionel MEYER
Responsable Zones	Waltou Hofer	Cuisine	Florent BAYS

Établi en mai 2021 par le c.o.